



2024/074

nomenclature: 5.4.3



## ARRÊTÉ DU MAIRE

**OBJET : Délégation de fonction et de signature à Madame Aurélie ORDUNA, 6ème adjointe**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, fixant à neuf le nombre des adjoints

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Aurélie ORDUNA, en qualité de 6ème adjointe au Maire, en date du 23 mars 2024

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction et de signature du Maire au bénéfice du 6ème adjoint

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: Madame Aurélie ORDUNA, 6ème adjointe, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux fonctions afférentes au secteur de la commission « ACTION SOCIALE / SOLIDARITÉS / SANTÉ ». Cette commission a en charge l'impulsion et le suivi de la politique sociale et sanitaire de la Commune notamment en direction des personnes les plus fragiles, en coordination avec les différentes structures d'accueil et les associations caritatives implantées sur le territoire communal. Elle s'attache également au développement des démarches de solidarités portées par les acteurs publics ou associatifs.

Article 2: A ce titre, Madame Aurélie ORDUNA, 6ème adjointe, est déléguée pour signer les correspondances courantes relatives à ce domaine.

Article 3: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX et au comptable public

Article 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tarnos le 25 mars 2024

Publié sur le site internet de la Commune le 25/03/2024

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

